

Pour la justice climatique, annulons les dettes

Les pays souffrant davantage des impacts des dérèglements climatiques sont le plus souvent ceux qui ont historiquement peu contribué aux émissions de gaz à effet de serre. Mais ce sont ces pays qui sont les plus endettés, et doivent s'endetter encore davantage pour financer les politiques d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements climatiques. Pire, la dette augmente suite aux événements climatiques extrêmes, du fait des dommages causés, et les conséquences des dérèglements climatiques se renforcent puisque la dette empêche ces pays de mener des politiques d'adaptation.

Par ailleurs, les politiques d'aide aux pays du Sud sont largement insuffisantes. Alors que le coût des destructions liées au chaos climatique est estimé à 500 milliards d'euros par an d'ici 2030 pour ces pays, l'engagement pris en 2009 de fournir 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 n'est même pas tenu, et les dernières négociations internationales (COP26 à Glasgow) n'ont fait que reculer cet objectif à 2023. Les pays les plus vulnérables à l'urgence climatique se voient proposer essentiellement de nouveaux prêts et des modalités de gestion de leur dette qui ne font qu'accentuer les problèmes. **Pourtant, une mesure évidente est défendue par les mouvements populaires au Nord comme au Sud : l'annulation des dettes des pays pauvres et la reconnaissance de la dette écologique du Nord envers le Sud.**

Le G7 (groupe de sept des pays les plus riches) qui se réunit en Allemagne fin juin ne portera pas ces exigences. Pour libérer les peuples du fardeau de la dette, pour financer les politiques de bifurcation écologique, pour la justice climatique du Nord au Sud, nous organisons des actions partout dans le monde, et à Paris le 27 juin. Rejoignez-nous !

La dette, au service d'un modèle néocolonial de croissance mortifère

Lorsque les pays du Nord ont dû accorder leur indépendance aux pays colonisés, ils ont pris soin de remplacer la colonisation par la dette pour que se perpétuent domination et pillage des richesses.

En 1982, suite à un quadruplement des taux d'intérêts, plusieurs Pays en Développement, Mexique en tête, stoppent les remboursements. Le FMI met alors en place une straté-

gie, les PAS (Plans d'Ajustement structurel) dès 1986, pour que les remboursements reprennent et pour récupérer la mainmise sur les richesses naturelles ou industrielles de ces pays.

Or, la dette extérieure totale des PED représente moins de 5% de la dette mondiale, dette dérisoire donc face aux dettes colossales des pays riches qui pourraient sans aucune conséquence financière l'annuler.

Les exigences de ces PAS ont été et continuent d'être terribles pour les populations :

- diminution de la masse salariale des États pour consacrer cet argent à la dette
- diminution des budgets des services et entreprises publics
- priorité à l'agriculture d'exportation, ouverture des frontières aux produits importés, ce qui détruit les productions locales
- facilitation de l'exploitation des ressources naturelles par les investisseurs étrangers, grâce à une réforme du droit de l'investissement les libérant de toutes contraintes et renforçant leur protection, ce qui démultipliera l'exploitation des ressources minières et agricoles du Sud.

Comme le signalait le PNUD en 2002 : «Le poids de la dette étouffe les budgets de nombreux pays en développement (PED) et ce bien souvent pour rembourser le financement de projets improductifs entrepris longtemps auparavant par des régimes autoritaires». En effet, l'État endetté est «invité» à contracter un prêt nécessaire à un projet, en général une infrastructure destinée à faciliter l'exportation, auprès d'une banque privée souvent via les banques "de développement". C'est ainsi par exemple que Bolloré vient tirer profit du terminal de porte-conteneurs ou de la voie ferrée construits par Bouygues ou Eiffage pour transporter minerais ou produits agricoles, comme l'huile de palme au Cameroun.

Si ces pays sortaient de la domination, comme avaient tenté de le faire de nombreux dirigeants assassinés après leurs réformes populaires entre 1960 et 1986, si ces pays, libérés du joug de la dette, fixaient enfin le vrai prix environnemental et humain de leurs matières premières, l'extraction effrénée et la surproduction qui ravagent terres, forêts et

océans seraient sans doute remises en cause - cette extraction destinée notamment à des appareils à l'obsolescence programmée, à des équipements numériques nécessitant toujours plus de minerais différents et à la poursuite d'un modèle insoutenable de surconsommation.

La dette, un outil au service de l'inégalité climatique

L'annulation de la dette d'autant plus justifiée que les inégalités face au réchauffement climatique sont grandes. On les retrouve à deux niveaux.

D'une part, ce sont ceux qui souffriront le plus dramatiquement des dérèglements climatiques qui émettent le moins de gaz à effet de serre. On estime qu'en 2019, les 10% des plus riches ont émis 47,6% de gaz à effet de serre. Une véritable double peine pour les pays du Sud : 90% de l'Asie du Sud et de l'Afrique vont être ou sont déjà exposés aux risques liés aux bouleversements climatiques ; les estimations concernant les foyers de départ de flux migratoires de réfugiés climatiques sont d'ailleurs principalement concentrées dans ces deux régions. Les situations de stress hydrique, de vagues de chaleur et de vagues de sécheresse menacent fortement l'écosystème économique de ces régions majoritairement agraires. Ainsi, en plus d'être menacés physiquement par le réchauffement climatique, les pays les plus pauvres risquent également de voir leur situation économique encore détériorée. Leur dépendance au sein du marché alimentaire international ne peut ainsi que s'aggraver tant les denrées vont manquer.

D'autre part, ces inégalités se retrouvent entre les États. Les plus gros criminels climatiques ne sont pas ceux qui vont devoir affronter en première ligne les conséquences des dérèglements climatiques. Par exemple, les États-Unis sont responsables à eux seuls de 20% du total des émissions de gaz à effet de serre entre 1850 et 2021. Mais ce ne sont pas eux qui seront les plus impactés. Quelle est alors la légitimité des États les plus développés et premiers responsables du réchauffement climatique à exiger le remboursement de la dette des pays du Sud ? La dette écologique du

Nord doit être reconnue afin de réparer des siècles de domination et de prédation des ressources des pays du Sud.

FMI, G20 et consorts : tout faire pour ne pas annuler la dette

Le paiement, à l'échelle de milliards d'euros, de la dette écologique est probablement la façon la plus efficace de faire face aux dérèglements climatiques sans être dépendant de la croissance. Et c'est exactement ce que les gouvernements des pays riches, les multinationales et les institutions internationales refusent.

La dette des pays les plus pauvres, ajoutée au manque de volonté des pays les plus riches de leur apporter une aide conséquente, réduit gravement les capacités d'adaptation aux dérèglements climatiques des peuples du Sud global. Le Sud global s'endette de plus en plus auprès du privé. Entre 2008 et le début de la pandémie de Covid-19, la dette privée externe et interne du Sud a presque doublé : elle est en moyenne passée de 79% à 150% de leur PIB. Au total, la dette externe du Sud a été de 11 300 milliards de dollars en 2020 dont plus de 3 180 milliards de dollars sont de la dette auprès des créancier·ices privé·es.

Au cours de la dernière décennie, et y compris depuis le début du Covid-19, les clubs et organisations internationales comme le FMI, le Club de Paris, le G20 ou le G7 n'ont pas mis en place de plan d'annulation de dette, sauf à la marge, quand le FMI a annulé 727 millions de dollars de service de dette entre avril 2020 et décembre 2021. De son côté, le G20 a mis en place une initiative de suspension du service de la dette (DSSI) en 2020 et 2021. Mais là encore, pas question de supprimer la dette, il s'agit seulement de la différer, et c'est seulement une faible partie de la dette qui est concernée : 13 milliards de dollars, soit 0,3 % de la dette externe des gouvernements du Sud. Mais le paiement des dettes - c'est-à-dire le total du remboursement des crédits - a repris fin 2021.

Le G20 a pourtant reconnu que « des traitements de dette [...] peuvent être nécessaires au cas par cas » et a ainsi inauguré le Cadre commun pour le traitement de la dette. Le G7 poursuit ce cadre commun, et il est plus que probable que les prochains surendettements seront gérés dans ce cadre. Or, celui-ci pose plusieurs problèmes.

Premièrement, suite au lobbying des patron·nes de la finance, les créancier·ices privé·es y ont échappé : la suspension n'a concerné que la dette publique. L'engagement du Cadre commun de « partager le fardeau de manière équitable » n'est qu'une vague promesse, impossible à réaliser. Beaucoup de crédits privés sont inconnus et ne peuvent être suspendus ni annulés multilatéralement.

Deuxièmement, de nombreux gouvernements éligibles à ces suspensions ont évité de les demander car ils craignent que cette demande ne leur fasse perdre de la crédibilité auprès des agences de notation et des créancier·ices mêmes, ce qui rendrait plus difficile l'accès à de nouveaux crédits. Par ailleurs, les demandes de suspension imposent trop de contraintes dont des « programmes d'assistance » du FMI dont de nombreux pays ne veulent plus. Là encore, le G20, le G7, les patron·nes de la finance et consorts ne pallient pas ce dilemme déjà connu entre le traitement de la dette

LA DETTE ÉCOLOGIQUE

La dette écologique part du principe que le développement des pays du Nord ne s'est fait, depuis la colonisation des Amériques, que sur la base des ponctions naturelles et humaines des pays du Sud. Il s'agit donc d'un phénomène historique de long terme qui met l'accent sur la responsabilité des vieilles puissances industrielles sur les inégalités mondiales, et en particulier sur le pillage des ressources du Sud. La reconnaissance de cette dette écologique doit permettre de faire contrepoids aux dettes financières et d'envisager que ce sont les pays riches du Nord qui sont les débiteurs de ceux du Sud. En matière climatique, la responsabilité historique des pays industriels dans les émissions de gaz à effet de serre implique que ce soient ces pays qui aident à financer les politiques des pays pauvres.

et le maintien de la crédibilité. Les gouvernements surendettés gouvernent en cachant les montants de leur dette, ce qui leur permet de s'endetter davantage. Mais le service de ces dettes est toujours déterminé par la finance privée ou publique du Nord, et l'annulation des dettes existantes ne fait pas partie des options des institutions financières internationales.

Les décisions récentes en matière de dette ont un point commun : elles sont largement insuffisantes et souvent illusoires :

- Depuis 2015, un fonds géré par le FMI est censé fournir un allègement de dette en cas de catastrophe naturelle. Mais les conditions pour bénéficier d'un allègement sont tellement drastiques que seulement 3 pays en ont bénéficié en 5 ans. La réforme de ce fonds suite à la pandémie de Covid devrait élargir le nombre de pays potentiellement bénéficiaires, mais pour des sommes ridicules, puisque seulement 964 millions de dollars d'allègement de dette sont envisagés.
- Le FMI a annoncé la création en mai 2022 d'un « Fonds pour la Durabilité et la Résilience », première initiative de cet organisme concernant les catastrophes climatiques. Mais est-ce au FMI de s'occuper de ces problèmes quand on connaît sa capacité à imposer des plans d'ajustement structurel aux pays endettés ? De plus, les orientations d'un tel fonds demeurent problématiques : des montants largement insuffisants (50 milliards de dollars) et des modalités d'accès réservées uniquement aux pays qui sont déjà engagés dans des programmes avec le FMI, une conditionnalité et des critères qui risquent d'accentuer la domination des pays du Sud par les institutions financières internationales.
- Une autre initiative du G20 a été lancée la même année pour traiter de la dette des pays les plus pauvres. Mais plus d'un an après le début de cette initiative, seulement trois pays (Tchad, Ethiopie, Zambie) sont concernés par ce mécanisme, qui exclut de nombreux pays à moyens revenus mais qui subissent un lourd paiement de la dette, et ne concernent que les créanciers publics, soit une infime partie de la dette. Sans compter que, pendant que les négociations se déroulent pour arriver à un hypothétique accord, les dettes continuent de s'accumuler au lieu d'être suspendues.

De toutes ces politiques, il ressort que le tabou ultime pour les instances internationales, c'est bien l'annulation des dettes des pays du Sud. Au mieux, il peut exister quelques rares rééchelonnements, mais rien qui ne garantisse une solution à moyen terme. Les plus récents mécanismes qui consistent à annuler ou réduire une dette en échange d'action pour le climat ou de la protection de la nature sont marqués par les mêmes limites, puisqu'ils nécessitent de longues et souvent peu fructueuses négociations et mettent les pays endettés une fois de plus sous la coupe de leurs créanciers qui peuvent décider à la place des peuples concernés quelles sont les politiques à mettre en œuvre dans leurs propres pays.

Nous revendiquons

- l'annulation de ces dettes ! Ces dettes sont illégitimes : elles profitent à une élite au détriment de la population et ont été conclues dans des conditions inéquitables et opaques. L'annulation de ces dettes n'est pourtant qu'un petit pas.
- que la vraie dette climatique et sociale, maintes fois plus élevée que 50 milliards de dollars annuels, soit reconnue comme celle des gouvernements et entreprises du Nord envers les peuples du Sud.
- que cette dette soit payée sans contrepartie aux peuples du Sud. La transition juste et le profit des plus riches sont inconciliables !
- des financements à hauteur de 1000 milliards de dollars annuels afin que les peuples les plus impactés puissent faire face aux dérèglements climatiques et protéger leurs ressources.

Références :

- Banque Mondiale, Rapport sur la dette et développement, mars 2021
- CADTM, « Évolution de la dette extérieure des PED entre 2000 et 2018 », 2021
- CNUCED, Rapport sur le commerce et le développement, 2021
- Fonds Monétaire International, « Construire la résilience dans les pays en développement face aux catastrophes naturelles », 2019
- Guivarch, C. & Taconet, N., « Inégalités mondiales et changement climatique », Revue de l'OFCE, n°, 165, 2020.
- Réseau Action Climat, « Quels liens entre la dette des pays du Sud et la lutte contre le changement climatique ? », mai 2022
- Réseau européen sur la dette et le climat, « L'histoire de deux urgences - l'interaction de la souveraineté de la dette et des crises climatiques dans l'hémisphère sud », 2020

<https://france.attac.org/>

[facebook](#)

[twitter](#)

[instagram](#)

<https://debtforclimate.org/fr/>

#DebtforClimate